

Cession d'une parcelle au profit de M. Frédéric BALLET, Chemin des Echenoz de Velotte

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. BALLET Frédéric a réalisé le lotissement «Les Champs de Pierre», chemin des Echenoz de Velotte.

Il souhaite aujourd'hui acquérir la parcelle communale cadastrée section IN n° 325 d'une surface de 901 m² classée en zone UP du PLU.

Cette acquisition permettrait à M. BALLET de desservir les derniers terrains dont il est propriétaire sur ce site (environ 1 700 m²) et de terminer ainsi l'urbanisation de ce secteur constructible.

France Domaine a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 29 000 € en prenant en compte sa configuration très défavorable (entre 8 et 10 mètres de large seulement et pour partie très pentue).

Un accord est intervenu avec M. BALLET pour une cession au prix de 35 000 €.

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- cession au profit de M. BALLET Frédéric de la parcelle IN n° 325 au prix de 35 000 €,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P03701.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral 20 novembre 2008.